



Agence spatiale
canadienne

Canadian Space
Agency



Agence spatiale canadienne

2023-2024

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé

le 30 juin 2023

**Compte rendu de la gestion
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023**

Canada

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#)¹.

1.1 Mandat et activités de programmes

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le [mandat](#) et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le [Plan ministériel 2023-2024](#)¹.

¹ Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD et Budgets supplémentaires des dépenses).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses votés au 30 juin pour l'exercice 2023-2024, comparativement à 2022-2023. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

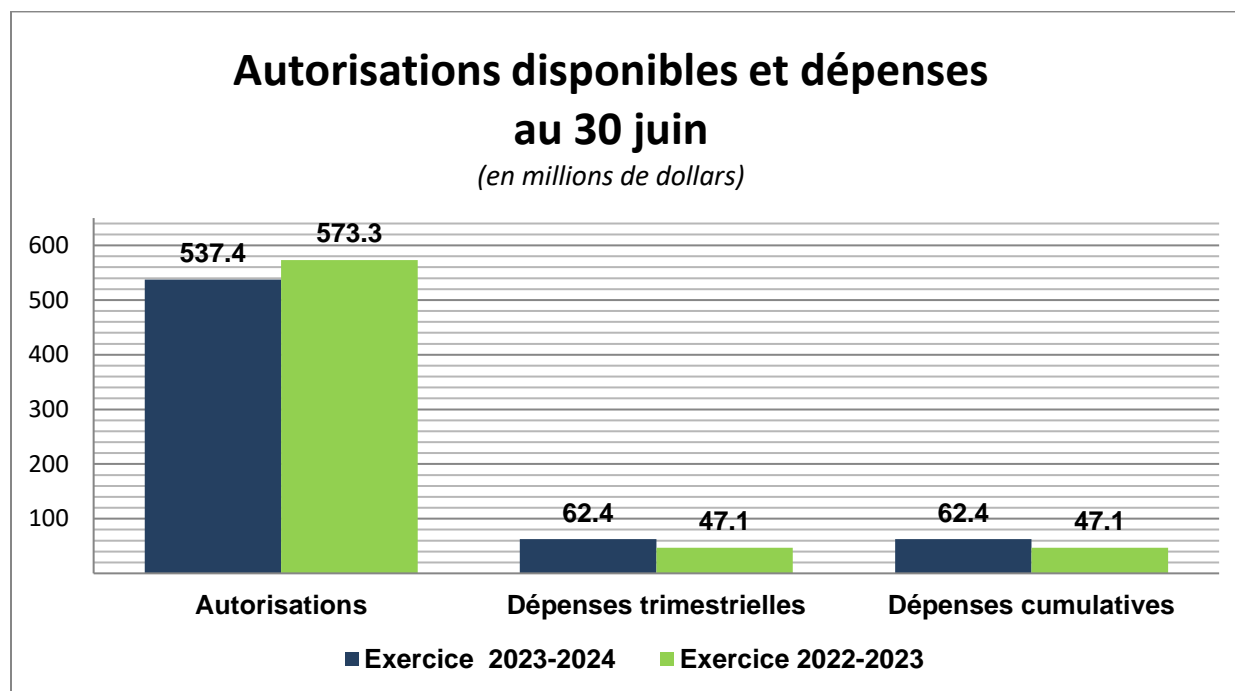
L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses soit, une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

Ce RFT n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Par contre, il a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'ASC, qui sont satisfaits de la présentation et du contenu du rapport.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2023.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2023-2024 et 2022-2023

Les crédits totaux disponibles au 30 juin 2023 sont de 537,4 millions de dollars et représentent une diminution de 35,9 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Autorisations (en milliers de dollars)	2023-2024	2022-2023	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	221 482	217 472	4 010	2%
Crédit 5 - Dépenses en capital	225 848	257 400	(31 552)	(12%)
Crédit 10 - Subventions et contributions	77 912	85 581	(7 669)	(9%)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 160	12 271	(111)	(1%)
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	2	581	(579)	-100%
Autorisations budgétaires totales	537 404	573 305	(35 901)	(6%)

L'augmentation de 4,0 millions de dollars du crédit 1 – Dépenses de fonctionnement s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 2,3 millions de dollars en salaires.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

La diminution de 31,5 millions de dollars du crédit 5 – Dépenses en capital s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution de 34,0 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm3.
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

La diminution de 7,7 millions de dollars du crédit 10 – Subventions et contributions s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution de 7,3 millions de dollars pour le programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales.

2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2023-2024 et 2022-2023

Les dépenses pour le trimestre terminé le 30 juin 2023 sont de 62,4 millions de dollars et représentent une augmentation de 15,3 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Dépenses par crédit au 30 juin

Dépenses par Crédit (en milliers de dollars)	2023-2024		2022-2023		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	31 300	31 300	29 204	29 204	2 096	2 096
Crédit 5 - Dépenses en capital	15 606	15 606	5 848	5 848	9 758	9 758
Crédit 10 - Subventions et contributions	12 488	12 488	9 223	9 223	3 265	3 265
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 040	3 040	2 819	2 819	221	221
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales par Crédit	62 434	62 434	47 094	47 094	15 340	15 340

L'augmentation de 2,1 millions de dollars des dépenses trimestrielles et cumulatives du crédit-1 - Dépenses de fonctionnement, s'explique principalement par :

- Une augmentation des dépenses salariales suite à une augmentation des effectifs de l'ASC et une augmentation dans le calendrier de paiements relié à l'initiative Nouveaux horizons en santé.

L'augmentation de 9,7 millions de dollars des dépenses trimestrielles et cumulatives du crédit 5 – Dépenses en capital, s'explique principalement par :

- Une augmentation dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3 associé à la phase de définition.

L'augmentation de 3,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles et cumulatives du crédit 10 - Subventions et contributions s'explique principalement par :

- Les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE) ainsi que le taux de change.

Dépenses par article courant au 30 juin

Dépenses par Article courant (en milliers de dollars)	2023-2024		2022-2023		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	24 335	24 335	22 435	22 435	1 900	1 900
Transports et communications	984	984	431	431	553	553
Information	284	284	141	141	143	143
Services professionnels et spéciaux	22 325	22 325	12 917	12 917	9,408	9,408
Location	535	535	646	646	(111)	(111)
Service de réparation et d'entretien	401	401	529	529	(128)	(128)
Services publics, fournitures et approvisionnements	278	278	282	282	(4)	(4)
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	798	798	495	495	303	303
Paiements de transfert	12 488	12 488	9 223	9 223	3 265	3 265
Autres subventions et paiements	6	6	(5)	(5)	11	11
Dépenses budgétaires totales par Article courant	62 434	62 434	47 094	47 094	15 340	15 340

Agence spatiale canadienne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

L'augmentation de 1,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles et cumulatives pour l'article courant Personnel est principalement causée par :

- Une augmentation des dépenses salariales suite à une augmentation des effectifs de l'ASC.

L'augmentation de 9,4 millions de dollars des dépenses trimestrielles et cumulatives pour l'article courant Services professionnels et spéciaux sont principalement causés par :

- Une augmentation dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3 associé à la phase de définition.

L'augmentation de 3,2 millions de dollars des dépenses trimestrielles et cumulatives pour l'article courant Paiements de transfert s'explique principalement par :

- Les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE) ainsi que le taux de change.

3. Risques et incertitudes

Les dépenses au 1^{er} trimestre de 2023-2024 représentent 12% des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, alors que 25% de l'année financière s'est écoulée. Le niveau des dépenses est supérieur à l'exercice financier 2022-2023 (8%) et inférieur à celui de 2021-2022 (14%). Cette situation ne représente aucun enjeu. Les dépenses cumulatives se rétabliront en fin d'année financière lors de l'enregistrement des courus selon la comptabilité d'exercice intégral combiné avec le report des budgets à l'exercice suivant.

La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices et abordables. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cyber sécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'agence. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cyber sécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023
État des autorisations (non audité)
(en milliers de dollars)

Annexe 1

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	221 482	31 300	31 300	217 472	29 204	29 204
Crédit 5: Dépenses en capital	225 848	15 606	15 606	257 400	5 848	5 848
Crédit 10: Subventions et contributions	77 912	12 488	12 488	85 581	9 223	9 223
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 160	3 040	3 040	12 271	2 819	2 819
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	2	-	-	581	-	-
Autorisations budgétaires totales	537 404	62 434	62 434	573 305	47 094	47 094

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Annexe 2

Rapport financier trimestriel**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2023****Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

(en milliers de dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses:	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Personnel	92 163	24 335	24 335	91 130	22 435	22 435
Transports et communications	9 721	984	984	8 772	431	431
Information	2 513	284	284	2 202	141	141
Services professionnels et spéciaux	336 103	22 325	22 325	365 751	12 917	12 917
Location	5 052	535	535	4 644	646	646
Service de réparation et d'entretien	4 902	401	401	5 662	529	529
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 330	278	278	1 327	282	282
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	568	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	3 081	798	798	5 643	495	495
Paiements de transfert	77 912	12 488	12 488	85 581	9 223	9 223
Autres subventions et paiements	3 059	6	6	2 593	- 5	- 5
Dépenses budgétaires totales	537 404	62 434	62 434	573 305	47 094	47 094